

Il existe une constante entre les différents lieux où, indésirables de tous les pays soumis aux fortunes de guerres, indésirables de toutes opinions, indésirables économiques et indésirables de toutes religions, des hommes, des femmes et des enfants ont été et sont encore enfermés et privés de leur liberté : qu'ils soient de regroupement, d'enfermement, d'internement, de rétention, de travail, de concentration ou d'extermination, les camps ont ceci de commun que les droits fondamentaux de l'Homme y sont délibérément et systématiquement ignorés ou niés.

Le camp de Rivesaltes a été l'un d'entre eux.

Un lieu liberticide

Bien qu'il n'y ait pas unicité des termes pour qualifier le camp de Rivesaltes, il garde pourtant au fil des époques une fonction commune : celle d'avoir mis sous contrôle des personnes contraintes de se déplacer, considérées comme « indésirables », et accusées de représenter un danger idéologique, politique ou économique.

Etre indésirable

Le terme d'« indésirable » était déjà utilisé pour désigner les populations « nomades » dès les années 1910-1920 et les juifs des années 1930. Il est précisé dans le décret-loi de mai 1938 du gouvernement Daladier qui régleme en France la situation des étrangers, en indiquant « la discrimination que le Gouvernement entend faire entre les individus moralement douteux, indignes de notre hospitalité, et la partie saine et laborieuse de la population étrangère ». Le terme est clairement cité dans le décret du 12 novembre 1938 qui prévoit « l'internement des étrangers indésirables dans des centres spécialisés », décret renforcé par celui du 18 novembre 1939 généralisant la possibilité d'arrêter tout suspect « dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique »...

Le terme pourrait dans une certaine mesure s'appliquer aussi aux harkis, anciens supplétifs de la guerre d'Algérie qui ont trouvé refuge sur le territoire de la métropole, par quelques timides rapatriements ou par de nombreux passages clandestins. Le Ministère des Rapatriés gère alors ces populations, qualifiées d' « infantiles » voire « primitives ».

Des populations « différentes », de par leur pays d'origine, leurs mœurs ou leurs convictions religieuses ou politiques, sont donc stigmatisées et mises à l'écart du corps social : c'est le cas des espagnols qui, fuyant la guerre d'Espagne et la répression franquiste, sont arrivés sur le territoire français à partir de 1936, puis des tsiganes et des juifs, et plus tard, des harkis.

La violence d'Etat

L'origine des camps d'internement est liée à la mise en place d'une politique brutale d'immigration : celle des pouvoirs publics qui, cédant à une forte progression de l'anticommunisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme au sein de l'opinion publique dans les années 30, veulent contrôler les entrées d'étrangers sur le sol français.

L'internement

A partir de juin 1940 le Gouvernement de Vichy renforce et durcit les directives concernant les « individus en surnombre dans l'économie nationale ». Ainsi s'organisent progressivement sur tout le territoire français de nouveaux camps gérés par le Ministère de l'intérieur : entre février 1939, date de l'ouverture du premier camp d'internement administratif à Rieucros, en Lozère, et mai 1946, date de la fermeture du dernier camp en Charente, ce sont 600 000 personnes qui sont internés dans quelque 200 camps d'internement construits ou réaménagés par l'Etat français.

A Rivesaltes, ce sont les 9 îlots des 612 hectares du camp militaire Joffre, construit à partir d'octobre 1939 pour le cantonnement et l'entraînement des troupes, qui sont cédés par le ministère de la Guerre au ministère de l'Intérieur pour en faire un centre d'hébergement.

L'ouverture officielle du camp, le 14 janvier 1941, sert à « désengorger » les « camps de concentration » des plages et le camp d'Agde, d'où proviennent une majorité d'espagnols et de tsiganes. La majorité des juifs étrangers arrivent sur Rivesaltes depuis le camp de Gurs (64) en mars 1941.

La violence d'état franchit une nouvelle étape à l'été 1942, suite aux accords de collaboration entre le régime nazi et le régime de Vichy. Le camp de Rivesaltes devient successivement « centre régional » puis « national de rassemblement des israélites » de la zone sud ; camp dans le camp, les îlots K et F seront désignés pour les opérations de rassemblement et de criblage des juifs étrangers avant leur déportation à Auschwitz, via Drancy.

Ce sont près de 19 000 personnes qui sont internés à Rivesaltes entre janvier 1941 et novembre 1942, date à laquelle la zone sud est envahie par les troupes allemandes qui occupent le camp jusqu'au repli, en 1944.

Le camp sert entre fin 1944 et 1948 de « centre de séjour surveillé » pour les collaborateurs, puis de dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe. Les conditions d'enfermement, draconiennes, s'aggravent à l'été 1945 du fait d'une arrivée massive de prisonniers. Cette période se singularise par la surmortalité qui y sévit.

Les prisonniers sont utilisés pour les opérations de déminage sur la côte, pour les chantiers locaux de reconstruction de dommages de guerre (à Port-Vendres notamment), dans les exploitations agricoles et les mines, jusqu'à créer une polémique car ils constituent une main d'œuvre plus rentable donc préférée aux « travailleurs libres ».

A partir d'avril 1947, ils ont la possibilité d'être reconnus comme travailleurs libres sur leur demande ; les derniers quittent le camp en mai 1948, entraînant la dissolution du dépôt.

En 1962 enfin, c'est la gestion coloniale et paternaliste de la France du conflit algérien qui va imposer une surveillance et une discipline très strictes dans les camps de rassemblement qui vont « accueillir » les harkis et leurs familles (camps du Larzac, de Bourg-Lastic, puis Rivesaltes, Saint-Maurice l'Ardoise, Bias...). Cette gestion est renforcée par une méfiance des autorités face à ces supplétifs qui peuvent subir l'influence du l'OAS et du FLN, présents sur le territoire, ou en être les victimes.

Le travail

Toutes ces populations serviront par ailleurs, dès 1939, de main d'œuvre à bas coût pour les propriétaires et les entreprises locales, et plus largement, pour les autorités françaises puis allemandes, avec l'accord du gouvernement de Vichy. Dans un premier temps, les républicains espagnols des camps des plages intégrés aux Compagnies de Travailleurs Etrangers vont construire le camp de Rivesaltes aux côtés de l'armée ; ils sont également utilisés pour pallier la pénurie locale de main d'œuvre, de nombreux Français étant sur le front ou retenus prisonniers en Allemagne. Plus tard, sous le gouvernement de Vichy, ils sont incorporés avec les juifs dans les Groupements de Travailleurs Etrangers pour réaliser des travaux d'intérêt général, aménager des routes, construire des barrages, travailler dans les secteurs agricoles, industriels et les mines. Enfin, la commission Todt les utilisera pour construire le mur de l'Atlantique.

La question du travail se repose en 1962 pour les harkis, qui constituent une main d'œuvre à bas coût pour le réaménagement du camp et pour des travaux extérieurs : vendanges, BTP, travaux agricoles...

La mise à l'écart du corps social

Les internés espagnols, juifs étrangers, tsiganes, harkis, arrivent à Rivesaltes après des déplacements contraints ou clandestins, parfois sur des milliers de kilomètres, avec tout ce que cela suppose de perte de repères, d'incertitude, de détresses morale et physique, et après avoir transité par d'autres camps ou avoir été assignés à résidence. Ce sont plus de 40 pays d'origine (Espagne, Belgique, Allemagne, Bulgarie, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Arménie, Angleterre, Pologne, Tchéquie, Roumanie, Hollande, France, Alsace-Moselle annexée au Reich, Japon, Union Soviétique, Portugal, Italie, Algérie...) qui convergent vers Rivesaltes.

Cette mise à l'écart du corps social se traduit d'emblée par la réquisition de terrains ou de bâtiments éloignés des villes et à l'abri du regard des populations locales. A Rivesaltes, il s'agit d'un camp militaire (dont les travaux ont débuté fin 1939) entouré de terrains incultes, viticoles ou pastoraux, éloigné de plusieurs kilomètres des communes de Perpignan, de Rivesaltes et de Salses-le-Château.

Dans les premiers mois, les internés n'ont de lien ou de contact avec l'extérieur que par les gardiens et les autorités civiles françaises. Ils vivent d'autant plus douloureusement ces nouvelles conditions de vie qu'il s'agit de personnes que les guerres ou les lois ont chassées de leurs maisons, de leurs pays, qui ont été coupées de leurs familles et de leurs racines par un exil forcé. Désormais, ils ne peuvent plus être nulle part qu'ici, dans un système où tout n'est qu'ordre, contrôle et organisation.

Ils n'ont pour tout environnement qu'une immense steppe inhospitalière, balayée par les vents, et clôturée par des barbelés dont l'installation sera très progressive, faute de moyens : à l'été 1942, deux rangées de barbelés clôturent les îlots K et F, destinés au regroupement des juifs étrangers.

Ce fonctionnement se traduit en premier lieu par une répartition très stricte des aires d'activité à l'intérieur du camp : l'organisation de l'espace s'établit suivant un modèle orthogonal, délimitant des îlots désignés par des lettres E, B, J, K, F, Q, O, qui comptent chacun entre 70 et 80 baraques régulièrement alignées et numérotées, cette disposition étant héritée de l'architecture militaire.

Chacun des îlots a une fonction bien définie : 5 îlots d'internement, et 2 îlots d'administration où l'on retrouve commandement, santé, ravitaillement, logements des gardiens, prison, commissariat spécial, poste, service du personnel, des transports, etc...

Chaque îlot s'étend sur près de 40 hectares, ce qui est démesuré au regard de la vocation initiale de « rassemblement familial » assignée à Rivesaltes. Démesuré encore lorsqu'on rapporte cette étendue à l'extrême promiscuité dans laquelle vivent les internés au sein des baraques.

Pour les îlots dédiés à l'internement, l'administration du camp organise des répartitions de populations différentes selon les périodes : en avril 1941 par exemple, les familles juives sont internées dans l'îlot B, avec d'un côté les hommes, et de l'autre les femmes et les enfants de moins de 16 ans, voire 14 ans. Puis, en décembre, ces familles sont transférées à l'îlot F sur décision du chef de camp, tandis que l'îlot E reçoit les hébergés « ordinaires »...

Leur arrivée dans le camp leur impose aussi un mode de vie inconnu et coercitif, calqué sur un fonctionnement militaire qui a besoin d'imposer par la force si nécessaire une organisation sociale et des règles de vie spécifiques pour la bonne marche du camp, de maintenir l'ordre dans un regroupement hétéroclite d'individus que la privation de liberté réunit.

Les internés subissent le poids d'une administration qui vise à les contrôler et les surveiller. Arrivant avec peu ou pas d'effets personnels et d'argent, ils doivent à leur arrivée remettre leurs papiers d'identité et tout ce qu'ils possèdent de précieux à l'administration du camp, se voient attribuer un numéro de baraque, subissent des contrôles, la censure du courrier, et parfois les mauvais traitements de certains gardiens (vol de colis, privation de rations, violences physiques ou morales).

Les internés n'ont pas le droit de se déplacer d'un îlot à l'autre sauf dérogation pour rendre visite à leur famille, ne peuvent pas sortir du camp sauf pour se rendre éventuellement sur les lieux d'embauche, cette disposition ne concernant que peu d'internés. Le système concentrationnaire prend tout en note : il établit des fiches individuelles, tient des registres pour contrôler les arrivées et les sorties du camp.

Ces divers comportements et règlements contribuent bien entendu à accentuer l'effet de ségrégation et de déshumanisation ressenties par les internés, qui, ayant perdu « le droit d'avoir des droits », sont fichés et maintenus sur des espaces clos.

En septembre 1962, les harkis et leurs familles qui arrivent à Rivesaltes sont installés dans un village de tentes militaires à l'écart des baraques, qui seront progressivement réhabilitées et cloisonnées en 7 unités d'habitation. Le camp est alors divisé en dix « villages » réunissant chacun 1000 personnes. L'armée y met en place une répartition ethnico-linguistique entre arabophones, berbérophones Kabyles et berbérophones Chaouis : « chacun dans sa maison ».

Les arrivées et les départs sont incessants : plus de 21 000 harkis et leurs familles transiteront par Rivesaltes entre 1962 et 1965.

L'encadrement et la surveillance empêchent dans un premier temps toute sortie, mais après plusieurs mois de fonctionnement, les déplacements hors du camp sont autorisés s'ils sont justifiés par des « motifs sérieux ».

Ainsi, même si la mise à l'écart du corps social varie en fonction des périodes et des populations, il n'en reste pas moins vrai que les 40 000 personnes qui ont vécu au camp de Rivesaltes sur les périodes 1941-1942 puis 1962-1965 (plus de 60 000 si l'on compte la période liée aux collaborateurs et prisonniers de guerre entre 1944 et 1948) ont été privées de leurs droits élémentaires à avoir des conditions de vie décentes.

Les conditions de vie dans le camp

Ce qui est souvent observé lors de l'ouverture des camps, c'est l'impréparation (subie ou voulue) des autorités à accueillir sur le champ une masse de réfugiés. L'absence de prévisions est souvent aggravée par une inadaptation des structures d'accueil, lorsqu'elles existent, et par une organisation défailante ou très lente à se mettre en place. Les conséquences de ces tâtonnements sont dramatiques pour les internés. Au fil du temps, on pourrait s'attendre à des améliorations ; elles sont cependant irrégulières et fluctuantes car l'organisation n'est pas tout : l'état de guerre ou de paix, l'environnement économique et la volonté politique dictent les évolutions dans l'accueil et la vie des habitants des camps qui, quelles que soient les périodes, restent des populations « non prioritaires ».

En 1941, les conditions d'hébergement sont donc très sommaires à Rivesaltes, ne permettant pas aux internés de vivre dans des conditions décentes : mauvaise qualité des baraques qui ne protègent ni du vent, ni de la chaleur, ni du froid, ni de la pluie. Absence d'égouts, de douches. Chauffage quasi inexistant en dehors des baraques administratives, de santé et des pouponnières. Ameublement réduit à des châlits et des couches de paille.

De plus, dès son ouverture, le camp de Rivesaltes est confronté à de sérieux problèmes pour le ravitaillement en nourriture des internés.

Le cahier des charges mentionne les rations et la qualité des denrées à distribuer. Le règlement organise une distribution scrupuleuse qui porte le sceau de la transparence. Cependant, aux difficultés de production et d'approvisionnement, inhérentes à toute période de guerre, s'ajoutent des problèmes de non-paiement ou de retards de paiement aux fournisseurs, de pratiques de stockage, de détournements de nourriture ou d'économies faites sur les indemnités journalières assignées à chaque interné. Il en résulte que les rations alimentaires sont bien souvent plus théoriques qu'effectives, tant en qualité qu'en quantité : de nombreux internés sont victimes de la « maladie de la faim ».

Les conditions d'hygiène sont également déplorables : absence totale de rechange, paille des châlits rarement remplacée, accès rare ou inexistant à la seule baraque de douches disponible par îlot, distributions d'eau contaminée par les latrines, prolifération de vermine (poux, puces, rats...)....

Les conséquences de la sous-alimentation et des mauvaises conditions de vie et d'hygiène sont dramatiques pour les populations les plus faibles. Les épidémies (dysenterie, typhus...) se propagent dans les baraques, l'amaigrissement des internés peut aller jusqu'à la cachexie et la mort.

En 1962, les conditions d'accueil des anciens supplétifs et de leurs familles sont dans les premiers mois tout à fait précaires : si le ravitaillement est assez correctement assuré, et les soins régulièrement administrés par des campagnes de vaccinations hebdomadaires, des visites médicales..., ils sont pendant près de 6 mois logés sous des tentes militaires, à la merci du froid et des bourrasques de la tramontane, ce qui met en danger les plus faibles.

Avec leur relogement dans les baraques, les harkis verront leur quotidien s'améliorer, bien qu'insuffisamment.

Vivre avec la mort

Entre 1940 et 1944, on estime à environ 3 000 le nombre de morts dans les camps français d'internement. Il est impossible de chiffrer le nombre exact de morts survenues à Rivesaltes, mais les carences sur les plans sanitaire et alimentaire, auxquelles s'ajoutent les rigueurs du climat, la précarité des lieux d'habitation, leur inconfort, la promiscuité du quotidien et le manque d'hygiène, sont à l'origine de taux très importants de morbidité (pour les hommes, 30 à 40 % de façon quasi continue de février à juillet 1941).

La mortalité touche d'abord les plus faibles : nourrissons (60 sur 240 décèdent à l'été 1941), enfants en bas âge, vieillards. La mort est en fait une donnée visible de la vie dans les camps.

La gestion des morts est assurée par l'administration du camp et les services de santé, qui installent une morgue sur l'îlot J et se livrent à des procédures d'enlèvement des corps assez expéditives : ils sont récupérés dans les baraques, puis chargés dans les camions qui les emmènent hors du camp, en sorte que les familles ne sont parfois averties de la mort d'un des leurs qu'après que le corps soit parti. Cette gestion tout administrative, ajoutée à la promiscuité dans laquelle vivent les internés, font que le temps d'intimité et de recueillement nécessaire au deuil est impossible à vivre.

Les conditions de vie déplorables engendrent bien entendu chez les internés une détresse psychologique qui n'est pas sans influence sur les taux de mortalité. Le désespoir explique des cas d'avortements pratiqués dans l'enceinte du camp par des internées, ou encore des cas de suicides.

Ces cas de suicides s'amplifient entre août et octobre 1942. Au cours de ces trois mois en effet, 2189 juifs étrangers, dont une quarantaine d'enfants de moins de 10 ans, sont sélectionnés parmi l'ensemble des juifs internés à Rivesaltes, et déportés en 9 convois distincts à Auschwitz, via Drancy. Cette période est bien sûr particulièrement tragique pour ceux qui, classés « bons pour le départ », après l'appel de leur nom, attendent des heures avant d'embarquer dans un convoi. Tragique également pour ceux qui restent et les voient partir sans espoir de retour, avec la perspective et l'angoisse des prochains « criblages ».

Les harkis enfin sont également confrontés à la mort, surtout lors du premier hiver de leur arrivée. De septembre 1962 à mars 1963, leurs conditions d'hébergement dans les tentes, conjuguées au froid et à la tramontane, ont provoqué la mort de 51 de leurs enfants en bas-âge, alors que le camp comptait à cette période-là une naissance par jour.

La fin des repères familiaux et identitaires

Les raisons et les conditions de l'exil, l'éloignement des régions ou des pays d'origine aboutissent souvent à la dispersion physique des familles. L'impossibilité de communiquer et, selon l'époque considérée, les exigences de la censure, participent au relâchement des liens familiaux. Les nouvelles préoccupations ou urgences liées à la nouvelle vie des exilés (survivre, se nourrir, se soigner...), les patronymes parfois falsifiés pour des raisons de sécurité, parfois modifiés pour permettre un semblant d'assimilation dans la culture locale, brouillent d'autant les anciens repères identitaires.

Il faut savoir que la plupart des familles de républicains espagnols sont séparées par les autorités françaises dès leur passage de la frontière en 1939 : femmes, enfants et vieillards sont en effet répartis dans des centres d'accueil sur presque tout le territoire, tandis que les hommes, de leur côté, sont pour la plupart dirigés vers les camps des plages, camps disciplinaires ou prisons, ou encore utilisés comme main d'œuvre.

Le camp de Rivesaltes, dont l'ambition est de procéder au « regroupement » géographique des familles, ne remplit pas son rôle: son étendue et la séparation des composantes de la famille dans des îlots différents lorsqu'elle est au complet (femmes et enfants d'un côté, hommes de plus de 16 ans de l'autre), interdisent en effet tout rassemblement physique, en dehors des possibilités de visites accordées par l'administration du camp.

Les familles tsiganes font exception à la règle : l'administration du camp ne les sépare pas, compte tenu du nombre très important de leurs enfants et des troubles que les tentatives de séparation pourraient provoquer.

L'impuissance à pourvoir à leurs propres besoins et à ceux de leurs proches mettent les internés dans une dépendance humiliante pour tous les actes et besoins élémentaires de la vie quotidienne et entraînent une perte de confiance dans les liens familiaux. Enfants et adultes sont logés à la même enseigne, de sorte que les parents sont dans la totale incapacité de remplir leurs rôles : moyens de subsistance, protection, éducation....

Le brouillage des rôles parentaux entraîne inévitablement une perte des repères identitaires, pourtant parfois nécessaires ou utiles à la survie. En 1941-1942 par exemple, les changements d'identité sont essentiels aux internés pour pouvoir rester en vie: ils facilitent les sauvetages et sorties clandestines du camp, ils permettent aux enfants juifs nés à la maternité d'Elne d'être enregistrés sous de faux noms, ils servent à la réalisation de faux papiers, et sont utilisés par les œuvres de secours pour retirer les enfants des convois...

La question identitaire est également posée pour les harkis et leurs familles, mais d'une autre manière. Leur statut de citoyen français leur est dénié quand, en juillet 1962, les cartes d'identité nationale émises en Algérie sont déclarées nulles, et que ceux qui désirent rester français doivent alors en faire la demande.

Pour « parfaire leur francisation », l'administration recommande en février 1965 aux harkis de changer de nom et de prénom, et préconise des correspondances phonétiques et traductions entre noms d'origine et noms français. Enfin, il est recommandé aux jeunes mères de donner un prénom français à leur enfant. Dans ce cas, un prénom arabe double souvent l'adhésion à cette directive.

Ces « efforts » d'introduction à la citoyenneté et à la société française ne suffiront évidemment pas à leur intégration.

De la survie à l'émergence d'une micro-société

Dissous dans le groupe des parias, privés du « droit d'avoir des droits », les internés se trouvent souvent dans l'obligation de s'adapter et de lutter pour leur survie dans un environnement hostile où l'absence de repères et les contingences du quotidien ne laissent que très peu de place à la compassion. Cependant, à partir d'un système où l'urgence est de survivre, une sorte de vie sociale parvient à émerger et à se maintenir.

Avec l'intervention des œuvres de secours, tolérées par une administration dépassée par l'ampleur de la tâche, la vie dans le camp s'organise même en micro société.

Le Camp de Rivesaltes n'a pas échappé à ces problématiques.

En 1941-1942 on peut observer des comportements solidaires, allant même parfois, lorsque les circonstances le permettent, à une forme d'organisation sociale : confection improvisée de manteaux dans les couvertures distribuées, entraide pour les évasions, organisation d'activités de fortune pour préserver les plus jeunes, création d'une radio clandestine, dons, prêts et marché noir entre internés, adoption d'enfants juifs par les espagnols pour les soustraire à la déportation...

A l'extérieur du camp, dans le « monde libre », les systèmes d'entraide ont pu s'organiser, soit avec la complicité et la volonté de tel ou tel personnel ou représentant de l'administration du camp, soit par l'intervention des Œuvres de Secours. L'administration du camp organise les services de santé et d'éducation, qui sont relayés et amplifiés par les œuvres de secours : Secours Suisse aux enfants, CIMADE, OSE, ORT, YMCA, Quakers, SSE, Organisation de Reconstruction par le Travail, Unitarian Service Committee...

Ces œuvres de secours vont avant tout répondre aux urgences : distribution de vivres, d'eau potable et de lait propre à la consommation, de vêtements et de couvertures, soins aux malades. Des rations de riz et des compléments alimentaires sont distribués.

Les femmes enceintes, les nourrissons ou les enfants en bas-âge sont emmenés à la maternité d'Elne ou à la pouponnière de Banyuls. Un jardin potager est planté...

« Les œuvres » se positionnent dans le même temps comme médiatrices entre l'administration concentrationnaire et les internés, et produisent des rapports sur les carences et les dangers de l'internement à Rivesaltes.

Elles travaillent aussi à lutter contre l'oisiveté et l'isolement, et apportent un soutien moral : ouverture de foyers au sein desquels il est possible de pratiquer des activités musicales ou théâtrales, de jouer à des jeux de société, de voir des films ou des spectacles, de faire du sport, de lire... Des ateliers d'apprentissage professionnel (peinture en bâtiment, menuiserie...) sont créés pour les adolescents, et des jardins d'enfants sont mis sur pied pour les 3-6 ans, avec des éducatrices et du matériel pédagogique ...

Ces œuvres, qui opèrent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp, se mobilisent en outre pour permettre la libération du plus grand nombre d'internés : certains adultes sont libérés suite à une embauche (secteurs agricole et métallurgique du département), des familles bénéficient de mesures de rassemblement familial et peuvent vivre à l'extérieur du camp... Les enfants sont pris en charge et envoyés dans des colonies (Canet, Palavas les Flots, le Chambon-sur-Lignon..., des fermes-écoles, ou émigrent vers les États-Unis.

Indépendamment des sorties officielles, et plus que jamais en 1942, lorsque le camp devient un centre inter-régional de rassemblement des israélites, les œuvres de secours mettent en place des filières clandestines pour permettre l'évasion des internés.

Pendant la période harkie, des campagnes de vaccination sont prises en charge par le Ministère de la Santé et le Ministère des Rapatriés. Des distributions de vêtements sont assurées par le Secours Catholique, des foyers sont mis en place et l'enseignement des enfants est organisée par l'armée, l'Education Nationale, le tout renforcé par un travail social et éducatif mené par la CIMADE. Ce travail se perpétue au sein du hameau de forestage créé fin 1962 attenant au camp, dans lequel les harkis vont vivre jusqu'à la fin 1977.

Un miroir de la société

Le camp de Rivesaltes peut être considéré comme un microcosme : sa problématique et ses enjeux le dépassent largement, et servent de chambre d'écho aux comportements humains individuels et collectifs qu'il reflète et interroge.

L'État ne saurait en effet porter à lui seul la responsabilité de la violence et des contraintes qui s'exercent dans la vie du camp. Il confie le soin de les accomplir à tout un ensemble d'individus qui s'y appliquent en son nom. Plus largement, la politique suivie en matière d'internement de réfugiés ou de détenus, même si elle n'est pas explicitée dans ses détails, doit interpeller les citoyens. Faire ou laisser faire, cela dépend d'un contexte politique, social et économique qui les implique. En ce sens, les aides apportées ou les égoïsmes qui se détournent sont le reflet d'une société à un moment donné. Encore faut-il bien entendu que les situations personnelles et les difficultés du moment permettent une analyse objective de la situation et le développement de solidarités.

Les positionnements des personnels chargés de l'administration du camp, ou plus largement des populations locales, de la presse, des œuvres de secours, ne sauraient se réduire à une partition manichéenne et sont parfois paradoxaux.

Ainsi, on a pu observer des actes de désobéissance aux ordres officiels.

En 1941-1942 par exemple, des gardiens du camp, logés à Rivesaltes, ont facilité des évasions malgré les risques personnels encourus. Le représentant du préfet ferme les yeux sur les sorties clandestines et favorise la diffusion de faux papiers. Le directeur de camp soustrait des espagnols au recrutement de la commission Todt. En 1962, de nombreux harkis seront rapatriés en métropole par leurs chefs militaires, malgré les consignes officielles.

La logique administrative elle non plus n'a pas toujours été respectée : l'administration du camp, pourtant garante de la mise à l'écart des internés du reste du corps social en 1941-1942, n'en laisse pas moins intervenir les œuvres de secours.

La morale politique elle-même peut être paradoxale : le responsable de la commission de criblage du camp de Rivesaltes sous le gouvernement de Vichy, gaulliste et résistant en 1943, devient finalement préfet des Pyrénées-Orientales à la Libération.

Les œuvres de secours, de leur côté, sont confrontées à des dilemmes : l'aide qu'elles apportent aux internés permet au camp de mieux fonctionner, et, ce faisant, semble cautionner la politique d'internement. Par ailleurs, le sauvetage de toute personne en partance pour Auschwitz entraîne la condamnation arbitraire d'un remplaçant pour satisfaire à la demande numérique.

Il faut également considérer avec prudence l'éventail des attitudes des populations autour du camp : à toutes périodes, elles oscilleront entre hostilité et méfiance, recherche d'intérêt ou de profit, mais aussi compassion et aide. Cette prudence est d'autant plus nécessaire qu'en période de guerre, l'économie étant dévastée, les conditions de vie rendent difficiles les solidarités spontanées, et toute la population locale ne connaît pas les réalités du camp.

Il faut également tenir compte de l'impact de la presse autorisée sur l'opinion publique, de ses propos et prises de positions à des fins de propagande, véritables relais de la violence d'Etat.

En 1962, la presse, plus libérée, a exprimé des visions antagonistes des événements d'Algérie et leurs suites, avec une sémantique parfois très violente. Cette pluralité de sources et d'analyses a alors pu permettre à certains des prises de conscience et des évolutions d'opinion.

Plus récemment, la création en 1986 d'un Centre de Rétention Administrative sur le camp de Rivesaltes, qui a fonctionné jusqu'à 2007 et a été transféré à Perpignan à cette date, interroge tout autant le positionnement d'une société face aux « indésirables » d'aujourd'hui.

Il y a donc bien des constantes dans l'histoire et le fonctionnement du camp de Rivesaltes. La diversité des époques où il a été utilisé, la complexité des mouvements d'opinions qui l'ont justifié, toléré, ignoré ou combattu, en donnent cependant une vision difficilement généralisable. A ce titre, il ne peut y avoir de grille unique de lecture pour appréhender le camp de Rivesaltes, qui reste le reflet des différentes contemporanéités qu'il a traversées.

Vivre avec son histoire

L'histoire du camp de Rivesaltes, unique tant par son étendue chronologique, spatiale, que par le nombre de populations qui y ont vécu, jalonne et reflète une grande partie de l'histoire du vingtième siècle. Elle interroge alors sur la manière dont une société peut vivre avec ce qu'elle a fait.

Se reconstruire soi-même

Pour tous ceux qui ont subi la violence de l'internement, il s'agit de parvenir à surmonter une expérience traumatique qui tient d'abord aux conditions mêmes de la vie dans le camp : privation de liberté, froid ou extrême chaleur, faim et soif, maladie, fréquentation quotidienne de toutes les formes de violences et de mort, perte des siens, etc.

Il s'agit aussi de se reconstruire dans les décombres de tous les repères fondateurs et constitutifs de la personne qu'on était : sentiment d'appartenance à une nation et à une culture, conscience de son identité, importance des repères familiaux, statut social structure psychologique, désir d'intégration, idéal politique, etc.

Il s'agit enfin de mettre du sens face à l'arbitraire et à l'injustice de ce que l'Etat et la société leur ont fait subir : incompréhension d'être désigné comme dangereux, rouge, juif ou traître, ignorance des raisons de leur exclusion et de la mise à l'écart du corps social, impuissance face à la négation de leur dignité humaine...

Tous les témoins mentionnent dans les interviews qu'ils ont accordées au Mémorial l'ensemble de ces facteurs, qui sont interdépendants les uns des autres.

Les témoins espagnols racontent leur humiliation d'avoir dû, au passage de la frontière, déposer tout ce qu'ils possédaient, y compris leurs armes, aux pieds de l'armée française. Ils reviennent souvent aussi sur leur désarroi d'avoir été considérés comme de dangereux agitateurs politiques, et comme tels, parqués dans les camps des plages, séparés de leurs maris, de leurs femmes et de leurs enfants...

Les témoins tsiganes racontent leur difficulté à avoir été considérés comme des voleurs de poules ou soupçonnés d'espionnage, à avoir été contraints de présenter constamment leurs carnets anthropométriques pour justifier leurs déplacements, obligés d'obéir aux assignations à résidence.

Les témoins juifs racontent le basculement total de leur vie et la violence immédiate des lois qui les ont stigmatisés, leur mise en « quartier distinct » entouré de barbelés à l'intérieur du camp lui-même, leur tragédie à avoir vu partir leurs pères ou leurs mères dans les convois pour Auschwitz sans avoir pu leur dire au revoir, à avoir dû abandonner leurs enfants aux œuvres de secours pour une survie incertaine...

Quant aux témoins harkis et leurs descendants, ils soulignent tous la difficulté d'être encore aujourd'hui considérés comme des traîtres, alors que leur engagement comme supplétifs de l'armée française dans la guerre d'Algérie était en grande majorité dû à la misère et à la peur. Ils rappellent souvent la blessure qu'ils éprouvent d'avoir été les laissés pour compte des accords d'Evian. Ils relatent leur sentiment d'avoir été abandonnés et trahis par le gouvernement français, qui les a laissés désarmés en Algérie et a interrompu leur rapatriement. Ils racontent leur difficile voyage entassés dans les cales des bateaux comme des animaux, et expliquent leur humiliation de s'être vu retirer la nationalité française en arrivant dans le pays qu'ils avaient défendu.

Les populations passées par Rivesaltes subissent simultanément causes et conséquences de l'histoire de leur internement, et dans ces conditions, se reconstruire est difficile, voire impossible pour certains.

L'importance du témoignage

Certains internés ont gardé le silence sur ce qu'ils avaient vécu, y compris vis à vis de leurs familles. Difficulté, sans doute, de surmonter la violence subie, souci de protéger leurs proches d'une histoire trop lourde à porter, culpabilité d'avoir survécu, comme c'est le cas pour les rescapés des camps d'extermination ou des génocides. Silence peut-être prudent, pour préserver toutes leurs chances d'intégration dans leur nouveau pays. Une question trop complexe pour pouvoir être traitée ici avec la rigueur et l'exigence qu'elle mérite.

Témoigner, c'est inmanquablement réactiver ses souvenirs et faire ressurgir une mémoire traumatique. Mais c'est aussi le premier pas vers une possible résilience.

Le témoignage ne permet pas seulement aux internés d'exprimer leur statut de victime et d'en prendre conscience. Il est essentiel pour rendre compte de la réalité des faits qu'ils ont vécus et pour transmettre leur histoire aux autres : c'est ce que disent les témoins qui ont accepté de rendre compte de leur expérience pour l'exposition permanente du Mémorial.

Transmettre son histoire en rendant compte de ce que l'on a subi, c'est aussi donner sa mémoire individuelle en partage aux autres afin qu'elle puisse fonder une mémoire collective. C'est la donner à ses descendants, pour leur permettre d'accéder à un pan de son histoire personnelle et tisser un lien générationnel fondateur d'un nouveau pacte relationnel et identitaire. C'est la porter à la connaissance de tous, pour que chacun puisse réfléchir et élaborer une pensée analytique à partir de ce qu'elle dévoile. C'est enfin permettre à tous de comprendre que les mécanismes de l'Histoire sont l'affaire des hommes, et de leur organisation en société.

La mémoire collective

Force est de constater que si la résilience se fait lentement sur le plan individuel, la reconnaissance des responsabilités que portent les sociétés et les Etats vis à vis des victimes est plus problématique encore.

Or, pour dépasser leurs souffrances, ou réclamer justice, ces victimes ont besoin d'être reconnues comme telles par l'ensemble du corps social.

Lors d'une visite officielle à Argelès-sur-mer en février 2015, le premier Ministre Manuel Valls a rendu hommage aux souffrances endurées par les républicains espagnols, déclarant que « la République « n'[avait] pas été à la hauteur des espérances des réfugiés ». Si les associations des descendants d'exilés espagnols se sont félicitées de ces propos, elles attendent toujours que la France reconnaisse l'accueil et le traitement « indignes », selon elles, que reçurent ces 500 000 réfugiés. Au-delà de ces revendications, force est de constater qu'en dehors des zones où ils furent pris en charge et celles où ils s'implantèrent massivement, le destin de ces exilés espagnols ainsi que leur participation à la construction de l'histoire récente de la France sont peu valorisés. Même quand leur parcours a croisé les grands moments de l'Histoire du France du XXe siècle, ils ont été longtemps absents de la mémoire nationale.

C'est en 2004 seulement, par exemple, qu'une plaque commémorative est inaugurée à Paris afin de rendre hommage aux soldats de la *Nueve* qui participèrent à la libération de la capitale, et en août 2013 que le drapeau républicain flotte pour la 1^{ère} fois lors de ces commémorations officielles.

Ces hommages tardifs peuvent en partie s'expliquer par le fait que ni l'Etat espagnol, ni les autres pays du monde n'ont reconnu la cause républicaine. Et si des associations militantes se créent et brisent ce « pacte du silence » au milieu des années 1990, elles ne peuvent pas pour autant engager des recours judiciaires en raison de la loi d'amnistie de 1977.

Le mouvement dit de « récupération de la mémoire historique » se structure au début des années 2000 et met à jour la brutalité du système répressif du franquisme : ouverture des fosses communes, dénonciation des enlèvements et adoptions d'enfants de Républicains... En novembre 2002, le Parlement condamne officiellement le coup d'État du 18 juillet 1936. En octobre 2007, il vote la loi de « Mémoire historique » qui permet notamment aux descendants des exilés d'adopter la nationalité espagnole, autorise la réhabilitation individuelle des victimes des tribunaux d'exception franquistes et prévoit le retrait de la voie publique des monuments commémoratifs franquistes.

A ce jour, et ce malgré les injonctions de l'ONU, le gouvernement espagnol n'a toujours pas mis en place les conditions d'application de cette loi.

Le 28 avril 1943, les principaux responsables de la communauté juive créent à Grenoble, dans la clandestinité, le Centre de documentation juive contemporaine afin de rassembler des preuves de la persécution des juifs et demander justice dès la fin de la guerre (un Mémorial du martyr juif inconnu sera inauguré le 30 octobre 1956, son regroupement avec le CDJC aboutira à l'ouverture du Mémorial de la Shoah en 2005).

La reconnaissance du génocide juif n'émerge donc pas immédiatement dans la société française de l'après-guerre. Hormis quelques plaques commémoratives et quelques cérémonies, la remémoration collective n'est pas prioritaire dans le cadre de reconstruction nationale et ces efforts pour faire émerger le souvenir dans l'espace public restent vains.

D'autre part, le reproche de complicité dans l'extermination des juifs, présent aujourd'hui dans les griefs faits à Vichy, n'apparaît pratiquement pas dans les procès du Maréchal Pétain et de Pierre Laval en 1945.

Enfin, pour les rares rescapés revenus des camps et pour ceux, nombreux, qui ont échappé à la déportation, la priorité est à l'intégration, à la « normalisation. "Finie la stigmatisation ; finie la particularisation. Le temps est revenu de l'indifférenciation fondatrice de la France née de la Révolution."

Puis vient le tournant des années 1960 : le procès Eichmann suscite alors nombre de témoignages et ouvre une nouvelle ère, qui remet au premier plan la transmission de la mémoire du génocide.

Dans les années 1970 et 1980, l'apport du cinéma (*Le chagrin et la pitié*, *Holocaust*, *Shoah*) et le travail de chercheurs tels que Paxton, qui mettra l'accent sur la politique antisémite de Vichy, accompagnent une réelle transition. Les publications et les combats des époux Klarsfeld, notamment le procès Barbie qui produit en 1987 un véritable choc dans l'opinion publique française, occupent une place décisive dans la mise au jour de la responsabilité de Vichy et dans la lutte contre les négationnistes.

En 1985, le génocide se voit accorder sa spécificité et son indéniable existence. Le 30 juin 1990, la loi Gayssot condamne tout propos négationniste. La mémoire du génocide devient même un enjeu politique.

Le 16 juillet 1992, François Mitterrand est le premier président de la République à assister à la cérémonie commémorant la rafle du Vel d'Hiv tout en refusant de reconnaître la responsabilité de l'État. Ainsi, en 1993, un décret instaure le 16 juillet « Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français » ».

Les procès de deux hauts fonctionnaires français du régime de Vichy pour crimes contre l'humanité Maurice Papon (1983) et René Bousquet (1991) auront également clairement exprimé la responsabilité de la France mais ce n'est qu'en 1995 qu'un Président de la République reconnaît enfin la responsabilité de l'État français dans les crimes commis : Jacques Chirac, en rupture avec la politique de négation pratiquée depuis De Gaulle, reconnaît la dette imprescriptible de la France à l'égard des juifs. Il ouvre ainsi la porte aux repentances de l'Église (déclaration des évêques de France en 1997), des institutions (police...) ou des entreprises (SNCF, création du mémorial de Bobigny en 2011).

En 1997, la mission Mattéoli est mise en place pour l'indemnisation des spoliations ; la Fondation pour la Mémoire de la Shoah présidée par Simone Veil en 2000 est également créée. La même année, la journée du 16 juillet est renommée « Journée nationale de commémoration des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et en hommage aux Justes de France ».

La reconnaissance institutionnelle se poursuit avec la résolution des Nations-Unies de 2005 instaurant le 27 janvier "Journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste".

"Longtemps ghettoisée, la mémoire juive de l'internement s'imposa au fil des années, au fur et à mesure du *revival* identitaire, au point d'occuper aujourd'hui l'ensemble du débat historique et mémoriel sur les camps français."

Les tsiganes sont quant à eux effacés de la mémoire collective en France. Il n'y a pas de mémorial national leur rendant hommage ou de journée de commémoration en leur faveur.

Le décret du 16 juillet 1993 (« Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français » ») ne fait aucune mention des persécutions racistes réalisées à l'encontre des tsiganes. Il faut attendre pour cela la circulaire du 2 juillet 1997, où le secrétaire d'Etat aux Anciens combattants fait obligation aux préfets d'évoquer leur internement lors de la journée de la Déportation.

De la même manière, si une proposition de loi à la mémoire des victimes tsiganes a été enregistrée à l'Assemblée nationale le 15 février 2007, demandant que la France reconnaisse publiquement le génocide tzigane perpétré par l'Allemagne nazie pendant la Seconde guerre mondiale et instaure une journée nationale de commémoration le 5 avril, rien dans ces propositions n'indique une reconnaissance des persécutions exercées par la France sous la IIIème République et le régime de Vichy*.

Cette proposition, pourtant réitérée en 2012, n'a à ce jour toujours pas été adoptée.

*Il faut savoir que dès le 6 avril 1940 un décret assigne « les nomades » à résidence dans les communes du département choisies par le préfet. Le 4 octobre 1940 le régime de Vichy accède à la demande des autorités allemandes d'interner les Tsiganes. En 1946, les derniers Tsiganes quittent les camps français, soit deux ans après la libération du territoire français.

La France ne fait pas exception. Seuls quelques Etats membres de l'Union Européenne, ont jusqu'à présent reconnu le génocide des tsiganes, dont l'Allemagne en 1982.

Mais il aura fallu attendre le 24 octobre 2012 pour que la chancelière Angela Merkel inaugure à Berlin, près du Reichstag, un Mémorial dédié aux Sintis et Roms tués pendant la période nazie.

Une lente reconnaissance

Si le 15 avril 2015 l'Union européenne adopte une résolution visant à instituer le 2 août comme date commémorative du génocide tzigane, il faut voir là l'expression d'une inquiétude face à la montée de l'« antitsiganisme » en Europe, et la volonté de lutter contre les violences et stigmatisations dont sont encore victimes les Roms.

Si le sort des Prisonniers de Guerre allemands (PGA) préoccupe dès 1949 la RFA, leur intégration à une histoire nationale officielle allemande et la prise en compte de leurs destins et conditions de captivité par la France semblent plus délicates encore. En effet, le mythe résistancialiste (l'image d'une France unanimement résistante à l'occupant nazi) prévaut en France jusqu'à la fin des années 1960. L'histoire des PGA fonctionne comme rappel de cet ennemi vaincu, il est donc difficile de leur reconnaître un éventuel statut de victimes même s'ils sont restés prisonniers aussi longtemps que les soldats français en Allemagne et qu'ils ont connu un taux de mortalité élevé dans les premiers temps de leur captivité. Les revendications allemandes d'une reconnaissance du statut de victime d'une partie de sa population émergent au début des années 1990, après l'unification. Elles incluent alors les victimes des bombardements alliés, les expulsés de l'Est et les PGA dont l'histoire a été révélée par les travaux de la « Commission Maschke » dans les années 1970, et médiatisée par la polémique suscitée en 1989-90 autour de l'ouvrage *Morts pour raisons diverses* de James Bacque.

En ce qui concerne la reconnaissance par la France de la mémoire des harkis, il y a la prégnance de la Guerre d'Algérie. La clarification de ce passé colonial et de la guerre qui suit est donc un préalable indispensable à la reconnaissance des responsabilités de la France quant à leur abandon en Algérie et à la précarité de leur accueil sur le sol français.

Là encore, cette reconnaissance est très lente. Elle passe tout d'abord par la loi du 11 juin 1994, sous la présidence de François Mitterrand, qui est à l'origine de la pose de plaques commémoratives par les préfets dans 27 sites emblématiques de France dont le camp de Rivesaltes et stipule que « La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis ».

Cette loi est suivie par l'inauguration d'un monument dédié aux « victimes et combattants morts en Afrique du Nord. 1952-1962 » en novembre 1996. Le président de la République Jacques Chirac fait alors référence aux forces régulières mais également aux formations supplétives dans son allocution.

Une étape importante est franchie avec la loi du 10 juin 1999, initiée et adoptée par l'Assemblée nationale, qui substitue à l'expression « d'opérations de maintien de l'ordre » celle « de guerre d'Algérie », puis avec le discours du Premier ministre Lionel Jospin qui déclare en novembre 2000, reconnaître et condamner la torture pratiquée par la France pendant la guerre d'Algérie.

La date la plus représentative de cette insertion dans une mémoire collective plus « apaisée » est sans doute celle du 25 septembre 2001, où Jacques Chirac reconnaît publiquement qu'en quittant l'Algérie « la France n'a pas su sauver ses enfants ». A la suite de cette déclaration est créée la Journée d'hommage aux harkis.

Le 5 décembre 2002 est inauguré un Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1962 au quai Branly à Paris.

La loi du 6 décembre 2012 instaure le 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. François Hollande, Président de la République, reconnaît officiellement le 20 décembre de la même année, devant le parlement algérien, la responsabilité de la France dans la guerre d'Algérie.

Il faut toutefois souligner que toutes ces lois récentes ne doivent pas cacher l'absence de reconnaissance officielle de la France dans le comportement qu'elle a eu envers ses anciens supplétifs, reconnaissance restée à l'état de promesse électorale en 2007 comme en 2012.

Du côté de l'Algérie, l'histoire s'est reconstruite sans les supplétifs de l'armée française, ou plutôt en les mettant à l'écart et en les stigmatisant comme « traîtres ». Ils sont occultés de l'histoire algérienne, les archives sont interdites d'accès aux historiens et certaines facettes de la guerre d'Algérie sont censurées.

Cette guerre se reconstruit donc sur les bases d'un récit héroïque, où un peuple uni derrière ses dirigeants s'est battu pour son indépendance. La légitimité du FLN repose sur ce postulat. C'est une « guerre de libération ».

Ce modèle, encore prégnant aujourd'hui, ne contribue pas à la pacification des mémoires. On le retrouve dans un certain nombre de prises de positions de différents chefs d'Etat algériens.

Ainsi, le président Liamine Zéroual déclare en 1995 dans le journal *El Watam* « La plupart des criminels et des mercenaires sont des harkis ou des fils de harkis, soutenus et financés par des puissances étrangères et qui ont choisi la destruction de leur pays ».

Le président Abdelaziz Bouteflika assimile pour sa part les harkis à des « collabos » le 16 juin 2000, lors de sa première visite en France.

En 2007, la promulgation par le même président de la loi sur les moudjahidine et les chouhada (martyrs), aggrave les discriminations contre les harkis et leurs enfants qui ne peuvent occuper de postes dans les institutions de l'Etat. (Source chronologie n°666 des *Temps modernes*)

La pacification du passé et la construction d'une mémoire collective dépendent aussi de la société elle-même. Le rôle des historiens, des scientifiques et des intellectuels est bien évidemment essentiel à cette prise de conscience, pour que le temps de la compréhension succède au temps des passions.

Les associations qui se battent pour que le travail de mémoire perdure malgré la disparition progressive des témoins, comme celles qui, à l'instar des œuvres de secours du camp de Rivesaltes, continuent encore aujourd'hui à défendre les droits de l'Homme, sont des vecteurs importants de la vigilance des sociétés et des pouvoirs quant aux valeurs humanistes.

Le travail des artistes est également essentiel à la prise de conscience de l'Histoire : l'artiste interroge le monde et le transpose de manière sensible, et c'est dans cette relation métaphorique que le spectateur peut comprendre et éprouver.

L'attaque aérienne réalisée sur la ville basque espagnole de Guernica le lundi 26 avril 1937, par 44 avions nazis et 13 avions fascistes pour aider le coup d'Etat nationaliste contre le gouvernement de la Seconde République espagnole, ne serait certainement pas si connue du public sans l'œuvre de Picasso.

La puissance subversive du film *Le dictateur* de Chaplin, parodiant les intonations d'Hitler, contribua largement à mobiliser l'opinion publique nord-américaine contre l'Allemagne nazie et en faveur des démocraties européennes.

Nombreux sont les artistes metteurs en scène, chorégraphes, musiciens, sculpteurs, écrivains... qui par leurs œuvres ont permis et permettent encore de lire notre Histoire.

Ainsi, la prise en compte sociétale de l'histoire que les victimes ont vécue, en opérant le passage d'une mémoire individuelle à une mémoire collective, ne permet pas seulement à ces victimes de se sentir reconnues.

Elle permet aussi à la société elle-même de vivre avec son histoire, de la comprendre et de l'assumer.

Les indésirables d'aujourd'hui

L'histoire du camp de Rivesaltes, c'est au départ une histoire d'exils et de déplacements forcés de populations.

Aujourd'hui, la globalisation des conflits armés, des crises économiques, des bouleversements climatiques, l'instantanéité des images et le libre accès à l'information élargissent et complexifient considérablement les problématiques déjà présentes tout au long de l'histoire du camp de Rivesaltes.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés faisait état pour l'année 2012 d'un certain nombre de chiffres qui permettent de mesurer l'ampleur des drames que vivent les populations concernées: 47 millions de déracinés à travers le monde, 10 millions d'apatrides, 23 000 personnes obligées de quitter leur foyer chaque jour, 1 million de demandeurs d'asile.

Il y avait alors 1300 camps identifiés dans le monde (camps, centres collectifs, camps de transit ou d'accueil, camps installés par les réfugiés eux-mêmes....) qui regroupent 20, 5 millions de personnes. L'année 2012 marquait également le vingtième anniversaire du plus grand camp de réfugiés du monde, au Kenya, qui contenait alors plus de 500 000 réfugiés, dont 10 000 de la troisième génération.

Plus proches de nous, ce sont 36 390 migrants qui sont arrivés sur les côtes européennes durant les quatre premiers mois de l'année 2015, soit dix fois plus qu'en 2012, les naufrages de Lampedusa ayant fait au mois d'avril dernier plus de 1300 victimes, ce qui constitue la plus grande tragédie migratoire de la Méditerranée.

Même si la grille de lecture ne peut évidemment plus être la même, une question perdure : celle de l'incapacité de la communauté internationale à trouver des solutions politiques aux conflits existants, à prévenir le déclenchement de nouveaux conflits, et à lutter contre tous ceux qui ont fait du trafic d'êtres humains un « business model » et à faire face aux demandes d'asiles toujours plus croissantes, notamment pour des raisons humanitaires.

Sur 625 000 demandes d'asile adressées à l'Union Européenne en 2014, 360 000 ont été traitées, 160 000 ont été accordées, et la France arrive en quatrième position des pays d'accueil après l'Allemagne, la Suède et l'Italie.

Par ailleurs, le succès de l'intégration des migrants accueillis en France est d'autant plus incertain que, outre les raisons de crise économique, la prégnance des idéologies protectionnistes et sécuritaires se fait de plus en plus sentir.

En effet, malgré la loi Gayssot du 13 juillet 1990 stipulant que « toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite », la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme indiquait dans son rapport de 2013 qu'elle observait une progression constante des actes à caractère antisémite et antimusulman depuis une dizaine d'années (+ 58 % entre 2011 et 2012 pour les juifs, +30 % pour les musulmans, le nombre d'actes de violence à caractère raciste recensés par le ministère de l'Intérieur étant passé de 250 en 1992 à 1600 en 2012).

Le même rapport publie les résultats d'un certain nombre de sondages réalisés en 2013 : 55 % des personnes interrogées estiment que les musulmans forment un groupe à part dans la société française, 74% des personnes interrogées déclarent qu'il y a trop d'immigrés en France, 77 % pensent que de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale, 72 % sont en désaccord avec l'idée selon laquelle les travailleurs immigrés doivent être considérés en France comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française, 68 % jugent que ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer et remettent en cause la possibilité d'un « vivre ensemble » dans la société française.

La Commission conclut son rapport ainsi : « L'année 2013 témoigne d'un retour inquiétant de l'antisémitisme et confirme par ailleurs l'augmentation du nombre des actes dirigés contre les personnes de religion musulmane. Les enquêtes de la Commission montrent que, pour la troisième année consécutive, la tolérance recule au sein de la société française, que les sentiments xénophobes se diffusent, et que nos concitoyens s'interrogent de plus en plus sur la possibilité d'un «vivre ensemble», qu'ils croient menacé par la montée, réelle ou supposée des communautarismes. On continue d'observer en 2012 un racisme de protection contre une menace supposée, que cette menace soit socialement et médiatiquement construite en dehors de toute étude factuelle n'empêche pas qu'on la tienne pour acquise. La figure de «l'étranger» cristallise, dans l'imaginaire d'un certain nombre de nos concitoyens, les craintes qui fondent le sentiment d'insécurité, que celle-ci soit économique, sociale ou culturelle. Ainsi, beaucoup de Français considèrent comme avéré le lien entre immigration et sentiment d'insécurité, et pour bon nombre d'entre eux l'image de l'étranger parasite perdure. »

Les représentations de la figure de l'Autre

Selon un sondage BVA réalisé en 2011, 85 % des français estiment que les Roms migrants exploitent très souvent les enfants, 78 % pensent qu'ils vivent essentiellement de vols, de trafics et de l'aide sociale, 61 % estiment que les juifs ont un rapport particulier à l'argent, et 28 % estiment que les arabes sont tous des délinquants.

Ces chiffres et ces sondages d'opinion montrent bien qu'hier comme aujourd'hui, il s'agit donc moins de ce qu'est l'Autre que de la manière dont on se le représente, et donc dont on le représente.

La pression de l'opinion publique a joué un rôle très important dans les décisions politiques prises à l'encontre des populations internées à Rivesaltes. Il est donc utile de comprendre l'influence de la presse sur l'opinion publique, et l'étude de certains journaux d'époque retraçant la vie du camp de Rivesaltes peut être intéressante à mener avec des élèves.

Les historiens ont pu montrer comment la presse a été un instrument puissant de la propagande du gouvernement de Vichy. On a pu voir plus tard le rôle délétère qu'avait joué la radio des 1000 Collines pour l'extermination des tutsis lors du génocide rwandais.

A l'inverse, la presse a pu aussi alerter les opinions publiques sur les atteintes à la dignité humaine et sur les dangers liés aux totalitarismes : l'article « J'accuse » rédigé par Émile Zola et publié dans le journal L'Aurore du 13 janvier 1898 pour dénoncer l'antisémitisme dont avait été victime Alfred Dreyfus, la parution en 1958 de « La question », livre du journaliste Henri Alleg dénonçant les tortures perpétrées par l'armée française en Algérie, comme les dessins satiriques du journal Charlie Hebdo, sont autant d'exemples des combats parfois sanglants qu'il faut mener pour que les valeurs humanistes soient entendues.

Le Mémorial

Un site

Ce qui frappe le visiteur lorsqu'il arrive sur le site, c'est la démesure du lieu : les 42 hectares du Mémorial ne sont qu'un îlot, lui-même enchâssé dans les 612 hectares du camp, toujours en grande partie militaire, et jouxtant un espace d'entreprises et une AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes).

Ce qui caractérise également le site est la présence importante des vestiges qui le constituent, le lieu étant resté longtemps oublié de la société civile après la fermeture officielle en 1964.

A noter également la présence de stèles qui témoignent d'une première valorisation de ce lieu de mémoires : entre 1993 et 2009, les associations représentant les différentes populations, espagnole, juive, tsigane, *harkie*, ainsi que la CIMADE, ont réinvesti l'espace en matérialisant l'expression de leurs mémoires particulières.

Le Mémorial a aujourd'hui vocation à réunir toutes ces mémoires fragmentées pour faire émerger une mémoire collective.

L'aménagement des 42 hectares de l'îlot a fait l'objet d'un travail important pour que le visiteur appréhende l'histoire du lieu.

La restauration des baraques, envisagée un temps, n'a pas été possible, la vétusté des bâtiments étant devenue trop avancée. La construction de baraques neuves à l'identique n'a pas été retenue parce qu'elles auraient immanquablement dénaturé l'authenticité du site. Seuls les pignons de certaines baraques seront rematérialisés.

Mais ces choix n'échappent pas pour autant aux contingences de l'accueil d'un public : après désamiantage et sécurisation des baraques, un chemin a été créé et balisé pour permettre au visiteur d'évoluer sur le site.

Le respect du milieu naturel a également été pris en compte dans cette politique d'aménagements. Des dispositifs spécifiques ont ainsi été mis en place pour assurer la préservation d'une faune et d'une flore endémiques du site.

Enfin, au cœur de cet îlot, il y a le Mémorial, bâtiment conçu par Rudy Ricciotti pour être « une architecture du silence » respectueuse de la mémoire émotionnelle du lieu.

Un bâtiment

Le bâtiment est un monolithe de béton ocre semi-enterré de 220 mètres de long sur 26 mètres de large, à la surface légèrement inclinée, pour figurer une piste d'envol dont le sommet ne dépasse pas la hauteur des baraques. Extrêmement sobre et épuré, il n'offre aucune ouverture sur l'extérieur à l'exception de trois patios qui laissent entrer une lumière zénithale, et permettent au visiteur de se déplacer dans un espace qui induit un rapport à la fois très puissant et sensible à la terre et au ciel.

A l'intérieur, le Mémorial offre 1000 m² dédiés à une exposition permanente, 400 m² dédiés aux expositions temporaires, un auditorium de 150 places, des salles pédagogiques, un centre de ressources, une boutique et un espace de convivialité.

Un projet scientifique, artistique et culturel à destination du milieu scolaire

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes se veut être un lieu novateur qui conçoit le travail de mémoire autrement, de façon vivante, et de manière à écrire l'avenir.

Il doit être pour les publics, et notamment les enseignants et leurs élèves, un lieu porteur de valeurs humanistes, engagé dans la défense de l'intelligence, de l'émotion et de la dignité, un lieu qui crée du sens et met son histoire et les mémoires qu'il porte en résonance avec le monde d'aujourd'hui et de demain en ayant recours à la dimension culturelle et artistique. □

Il faut permettre aux enseignants et à leurs élèves de s'approprier les histoires de ce Mémorial en leur proposant des parcours qui vont allier le « fréquenter, savoir, comprendre et transmettre » à l'expérience du sensible et de l'émotion. Il faut les aider à fabriquer de nouveaux outils pour répondre aux enjeux de citoyenneté essentiels pour les publics jeunes. Il s'agit d'impulser avec eux des pratiques éducatives participatives, pour transmettre l'histoire et déclencher ainsi des découvertes et des croisements dans le domaine des sciences humaines.

L'exposition permanente

L'exposition permanente a été conçue de manière à ce que les enseignants puissent prendre connaissance de la manière dont les événements historiques ont provoqué de vastes déplacements forcés de populations et la création de camps en Europe et dans les pays d'Afrique du Nord, dont celui de Rivesaltes.

Une grande table centrale de plus de 30 m de long présente la chronologie du camp, et divers témoignages, documents et objets retraçant l'internement, le transit ou le cantonnement de toutes les populations civiles mais aussi militaires qui y sont passées.

Six très grands panneaux lumineux exposent en lien avec cette table centrale les grands événements historiques qui permettent de mettre en perspective l'histoire du camp (montée des fascismes en Europe et politique d'internement, guerre d'Espagne, seconde Guerre mondiale, guerre d'Algérie...) et invitent à une réflexion sur l'élargissement des mémoires aujourd'hui.

Un espace est consacré à la présentation interactive de cartes relatives aux camps d'internement ou de transit français et aux déplacements forcés de populations en France, en Europe, et dans les pays d'Afrique du Nord.

Les enseignants et leurs élèves peuvent également voir et entendre un ensemble de 48 témoignages d'anciens internés sur des tablettes, et regarder un grand nombre d'extraits de films et d'archives d'époque projetés sur les murs du Mémorial ou à l'intérieur des modules d'exposition.

L'espace pédagogique

Le centre de ressources et les 4 salles pédagogiques du Mémorial accueillent des enseignants et leur offrent la possibilité de rechercher des compléments d'information, de poursuivre avec leurs classes leur visite du site, de mener des ateliers avec des scientifiques et des artistes sur des projets qu'ils font en lien avec l'équipe du Mémorial. Cette offre s'adresse également aux enseignants du premier degré, le jeune public faisant l'objet d'une attention toute particulière dans le projet.

Le service éducatif

Le travail en direction du milieu scolaire est une priorité absolue du Mémorial, qui vise à offrir aux enseignants une grande variété de dispositifs pour les accompagner dans les projets pédagogiques qu'ils vont mener avec leurs élèves.

Le rapprochement qu'établit le projet entre domaines scientifique, culturel et artistique participe à la construction constante de passerelles entre la recherche historique, la mission pédagogique et éducative, l'approche sensible de l'art à la fois par la rencontre avec l'œuvre et l'action artistique et culturelle. Ce rapprochement permet par ailleurs de mieux répondre à l'esprit du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Dans cette perspective, l'équipe du Mémorial et son service éducatif invitent les enseignants intéressés à co-créeer avec eux des projets d'action culturelle singuliers, articulés autour du lieu et des multiples mémoires de l'histoire du camp, et s'intégrant au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.